



Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024

AVIS PUBLIC

L'AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la directrice générale, secrétaire-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, Madame Cathy Viens,

QUE le conseil Municipal de Notre-Dame-de-la-Paix, à une séance ordinaire tenue à la salle du conseil le 14 novembre 2023, a adopté la résolution 231114-08 intitulée *Calendrier des séances ordinaires 2024*;

QUE le calendrier ci-après adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024. Les séances débuteront à 18h30;

16 janvier 2024
13 février 2024
12 mars 2024
9 avril 2024
14 mai 2024
10 juin 2024

9 juillet 2024
13 août 2024
10 septembre 2024
8 octobre 2024
12 novembre 2024
10 décembre 2024

QUE les dates y figurant peuvent être modifiée par simple résolution du conseil municipal;

QUE toute modification devra également faire l'objet d'un avis public.

Donné à Notre-Dame-de-la-Paix le 20 novembre 2023

Cathy Viens
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale, secrétaire-trésorière certifie par les présents sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant une copie, aux endroits désignés par le conseil, le 20^e jour du mois de novembre 2023 entre 9 h 00 et 16 h 00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^e jour de novembre 2023

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière